

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUINTIDI 15 Pluviôse.

(Ere vulgaire)

Mardi 3 Février 1795.

Le Bureau des Nouvelles Politiques, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des Moutons, n^o. 500, au coin de la rue d'Anvers. Le prix de la Souscription est actuellement, et à compter du 1^{er}. pluviôse, de 50 liv. par an, de 27 liv. pour six mois, et de 15 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égareront, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style). On s'abonne aussi à cette Feuille, pour les Pays-Bas et pour la Hollande, chez le cit. HONNIN, au Bureau de la Poste, à Bruxelles.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Suite de l'adresse de Washington, président des Etats-Unis, au congrès.

D'après le témoignage de tous ces faits, un juge assésé de la cour suprême des Etats-Unis me donna avis que les loix rencontroient de l'opposition dans les comtés de Washington & d'Alleghany en Pensylvanie, & que leur exécution étoit entravée par des réunions trop puissantes pour être réprimées par le cours ordinaire de la justice, ou par les pouvoirs dont le maréchal est revêtu dans ce district. Sur cette notification, je m'occupai des moyens de remédier à cette crise. D'un côté, le pouvoir judiciaire venoit de déclarer qu'il étoit dépouillé de la force dont il avoit besoin pour faire exécuter la loi; les crimes qui attaquoient jusqu'à l'existence du corps social étoient commis sans obstacles; les amis du gouvernement, insultés, tourmentés, & réduits au silence ou à un acquiescement apparent. Or, supporter des violences aussi pleines de trahison de la part d'une si petite portion des Etats-Unis, c'étoit violer les principes de notre constitution qui décide que la volonté de la majorité doit être exécutée. D'un autre côté, exposer des citoyens contre des citoyens, publier la honte de semblables excès, s'exposer à la dépense & aux autres embarras d'une expédition aussi éloignée, étoient des démarches très-délicates & trop liées à d'autres considérations d'une autre importance pour qu'on s'y livrât avec légèreté. Je me déterminai à sommer la milice de se mettre sur pied; mais je la requis d'être prête promptement afin que mes efforts pour parvenir à rétablir l'ordre & convaincre les malveillans de leurs dangers, ne fussent sans fruits; la force armée fut en état d'agir avant que la saison fut avancée.

Conformément à ce plan, je publiai ma proclamation le 20 septembre dernier, & nommai en même temps des com-

missaires qui étoient chargés de se rendre sur la scène de l'insurrection. Ils étoient autorisés à conférer avec des individus: leurs instructions portoient qu'ils se conduiroient avec candeur & d'une manière simple, en établissant le sentiment qu'avoit éprouvé le pouvoir exécutif, & son extrême desir d'éviter de recourir à des moyens coercitifs, mais à représenter néanmoins que sans cette soumission on auroit recours à la force, & à inviter en même temps à retourner à la conduite des sages citoyens, par toutes les voies d'accommodement qui sont à la disposition du pouvoir exécutif. Un pardon fut offert par le gouvernement des Etats-Unis, & par celui de Pensylvanie, sans autre condition qu'une assurance d'obéir aux loix.

Le rapport des commissaires annonce leur fermeté & leur habileté, & doit réunir tous les hommes vertueux, en montrant que les moyens de conciliation ont été épuisés. Tous ceux qui avoient commis ou excité du tumulte, n'ont point voulu souscrire aux moyens de douceur qui avoient été proposés pour tout appaiser; & les indications qu'on avoit d'un arrangement pacifique, n'étoient ni assez généraux, ni assez concluans pour garantir, soit la suspension, soit la marche de la milice.

Ainsi une pénible alternative ne pouvoit être évitée; j'ordonnai à la milice de marcher, après avoir toutefois averti encore une fois les insurgens par une proclamation du 20 septembre dernier.

(La suite à demain.)

S U I S S E.

Discours adressé au citoyen Barthélémy, par M. Ochsenchancellor de l'état de Bâle, le 22 janvier.

VOTRE EXCELLENCE!

Il faut une Suisse à la France, & une France à la Suisse. C'est ainsi que s'est énoncé envers nous un des représentans

de l'illustre république française, & c'est à ce principe, marqué au coin d'une solide politique, que les deux nations ont dû dès long-tems une grande partie de leurs succès & de leur prospérité. Il est en effet permis de supposer que sans la confédération helvétique, les débris des anciens royaumes de Lorraine, de Bourgogne & d'Arles n'eussent point été réunis à la domination française; & il est difficile de croire que sans la puissante diversion & l'intervention décidée de la France, on ne fut pas en fin parvenu à étouffer la liberté helvétique dans son adolescence, ou à faire rétrograder les destinées de notre existence politique.

Cependant jamais peut-être la vérité de ce principe salutaire ne se manifesta avec plus d'évidence que dans le cours des événemens mémorables dont nous sommes, depuis plusieurs années, les paisibles spectateurs. Mais c'est à l'histoire qu'il appartient de révéler un jour à l'impartiale postérité les rapports réciproques de cause & d'effet qui subsisterent entre ces événemens, notre neutralité & notre conservation. On admirera peut-être un jour ce sentiment de justice naturelle, qui, nous faisant abhorror toute influence étrangère dans le choix des modifications de nos formes de gouvernement, nous interdisoit par-là même de nous ériger en juges du mode d'administration publique de tout état quelconque. Nos peres n'ont censuré ni les grands feudataires de l'empire germanique d'avoir ravalé la puissance impériale, ni l'autorité royale en France, d'y avoir comprimé les grands feudataires. Ils ont vu successivement les états-généraux représenter la nation française, les Richelieu & Mazarin se saisir du pouvoir absolu, Louis XIV déployer à lui seul la puissance entière de la nation, & les parlemens prétendre partager, au nom du peuple, l'autorité publique. Mais jamais on ne les entendit d'une voix téméraire s'arroger le droit de rappeler le gouvernement français à telle ou telle période de son histoire. Leur vœu fut le bonheur de la France, leur espoir son unité, & leur appui l'intégrité de son territoire.

Cependant, quel que fut toujours le penchant des Suisses à marcher sur les traces des fondateurs & conservateurs de leur liberté, il faut en convenir, plus d'une fois on a craint, dans ces tems de passions exaltées, de les voir s'écarter d'une route aussi sûre, & s'ils ont échappé à ce funeste danger, l'opinion publique, quoique vacillante & divisée sur tant de points, se réunit pour attribuer l'honneur à votre excellence, & aux fidèles & zélés compagnons de ses importants travaux.

Allier l'aménité de caractère, la franchise de la probité & la modestie du vrai mérite, à la fermeté de l'homme public, jaloux de la dignité de sa place & de l'honneur de sa patrie; concilier une sage temporisation avec l'active rapidité des événemens, & les égards dus à nos rapports multipliés avec les droits d'un peuple régénéré, qui sent plus que jamais ce que vaut son alliance; prévenir les insinuations perfides ou exagérées, soit de la malveillance & de l'intrigue, soit d'un patriotisme aveugle ou inconsidéré; adoucir par l'espoir des dédommagemens que promet la justice confédérale, le sentiment des sacrifices de tout genre contre lesquels des traités publics, ou des actes authentiques sembloient devoir prémunir: tel est l'art sublime que votre excellence a déployé dans son ministère, pour maintenir la paix, lever tous les obstacles, almer les ressentimens, rehausser les espérances & servir plus près les magistrats purs & sans tache autour d'un

seul point de ralliement, la scrupuleuse observation d'une franche neutralité.

Heureux de devenir les témoins habituels de vertus aussi chères à tous les cœurs, le conseil secret de la ville & canton de Bâle, au nom de nos seigneurs bourguemaitre & conseil de cette république, a l'honneur de prier votre excellence de vouloir bien agréer favorablement les assurances du respectueux dévouement & de l'empressement bien vif à prévenir ses desirs, dont chacun de nous est sincèrement animé. Le séjour de votre excellence en notre ville annonce une confiance dont nous sentons tout le prix. Ce fut sous les murs de Bâle que se formèrent, il y a 350 ans, les premiers nœuds qui unirent nos destinées à celles de la France; & c'est dans les murs de Bâle qu'en ce moment, pour la première fois, les deux républiques s'abandonnent solennellement aux épanchemens d'une douce fraternité. S'il est permis d'ajouter foi aux rapports consolans de l'incertaine renommée, un autre rapprochement des anciens tems & des nôtres se présente à tous les esprits. Ce fut aussi dans les murs de Bâle, que se conclut cette paix célèbre, qui termina la dernière lutte sanglante qu'eurent à soutenir les Suisses pour la cause sacrée de leur indépendance. Puisse une paix de ce genre ajouter bientôt à la gloire de notre patrie! Par une fatalité qui confond la raison humaine, il fallut toujours que la guerre fondât la liberté. Mais c'est la paix qui la consolide par le vrai développement de son énergie; c'est la paix qui l'embellit par l'exercice des vertus; c'est la paix qui la fait adorer des âmes sensibles & généreuses. Qu'il est beau de présenter l'olivier de la paix, quand on a le front ceint des lauriers de la victoire! La modération dans le vainqueur enchaîne la fortune à son char, & la force de l'ennemi est moins redoutable que le désespoir du vaincu. Mais l'importance d'aussi grands intérêts nous entraîne au-delà des bornes de notre mission. Qu'il nous soit encore permis de demander à votre excellence, la précieuse continuation de ses bontés & de sa bienveillance, ainsi que sa puissante intervention dans toutes les réclamations fondées, que cet état ou ses concitoyens pourroient être dans le cas d'adresser aux autorités supérieures de l'illustre république française.

(A demain la réponse.)

F R A N C E.

De Paris, le 15 pluviôse.

Au rédacteur.

Il ne faut plus se demander aujourd'hui pourquoi dans la crise de la tyrannie qui a si cruellement retardé l'achèvement de notre belle révolution, nos triumvirs mettoient une attention si féroce à écraser les écrivains morts & vivans; pourquoi ils vouloient brûler toutes les bibliothèques; pourquoi ils tenoient sans cesse levée sur la tête des savans & des gens de lettres la hache de la tyrannie qu'ils avoient le front de nommer le glaive de la justice. Hélas! les hiboux de la révolution regardoient, ainsi que ses vautours, l' destruction comme une richesse qu'il falloit détruire, parce qu'elle pouvoit blesser par son éclat leurs yeux délicats.

Mais aujourd'hui que l'action destructive de la tyrannie a cessé, & que l'action de la raison & de la justice la remplace, ne seroit-il pas l'heure de faire remarquer, que la tyrannie monarchique fut moins cruelle & moins impitoyable que celle de Robespierre; car enfin quoiqu'elle fut cimentée par le tems, & qu'elle eût pour acolyte fidèle

l'intolérance sacerdotale, elle laissa la philosophie jeter les germes de liberté qui ont enfin levé en 1789. Montesquieu avoit publié ses Lettres Persanes, & même l'Esprit des Loix, long-tems avant que s'élevât cet immortel édifice des connoissances humaines, connu sous le nom de l'Encyclopédie; & cependant Montesquieu, devant qui tout despote doit frémir, jouissoit des faveurs de la monarchie.

Voltaire avoit proclamé la liberté & la tolérance sur le théâtre & dans cent écrits qui faisoient les délices de l'Europe instruite. Ainsi que lui, Rousseau, Helvétius, Diderot, d'Alembert, & tous les hommes de lettres, quoique tourmentés par la bastille, les prêtres & les parlements, ne se consacrerent pas avec moins de constance & de zèle à l'apostolat de la liberté.

Croyons qu'il a fallu toute la rigueur sanguinaire de nos triumvirs pour empêcher les héritiers vivans de la philosophie de marcher sur les pas de leurs devanciers. Il entendoient bien retentir de toutes parts à leurs oreilles le cri de la liberté; mais ils voyoient sans cesse sous leurs yeux des massacres opérés au nom de cette même liberté à laquelle il n'étoit pas même permis de détourner la vue. Ainsi leur silence ne peut leur être imputé ni à crime, ni même à pusillanimité; car le sacrifice inutile de ses jours, de ses connoissances & de ses talens est interdit à tout citoyen & par la nature & par la liberté.

Que conclure donc des clameurs poussées par une classe ignare de malveillans contre les gens de lettres, si ce n'est qu'ils ont un puissant intérêt à prolonger le règne de la terreur qui ne peut long-tems prospérer sans l'aide de l'ignorance.

Disons plus, les terroristes voyant s'ébranler les statues de leurs nouveaux saints, pensent qu'ils en retarderont la chute s'ils la lient à celle des véritables saints de l'humanité, qu'ils savent être deux contre un: mais qu'ils se rappellent que Voltaire & Rousseau ont été mis au panthéon par un décret, à la confection duquel la postérité est intervenue, &c.

Suite des détails intéressans sur la révolution en Hollande.

D'Amsterdam, le 17 janvier.

Suivant des nouvelles d'assez bonne part, le quartier-général de l'armée stathoudérienne, qui se trouvoit à Woerden, alloit être transféré ailleurs; mais on ignoroit dans quel endroit.

A midi, une quantité énorme de voitures, remplies de militaires de l'armée stathoudérienne, est entrée dans cette ville; ils attendent des ordres devant la grand-garde. On ignore leur destination.

Après avoir commencé ma lettre, un grand mouvement se prépare dans cette ville. Le citoyen Krayenhoff, médecin, & absent d'ici depuis quelque tems, vient d'entrer en ville: il s'est rendu auprès du commandant de la garnison, comte Goloffin, pour un objet dont on ignore la cause. Le peuple s'assemble & commence à secouer ses chaînes: les voitures militaires, qu'on dit du corps de Hohentolche, se trouvent encore sur le Dam; les voltigeurs ont dételé les chevaux & s'en sont allés, probablement, parce qu'on les avoit forcés de marcher.

Extrait d'une lettre d'Amsterdam, du 18 janvier.

On reçoit, dans le moment, la nouvelle que la forteresse de Nieuwersluis a été rendue aux Français sans la

moindre résistance (1). Notre ville a été sommée de se rendre mardi prochain (20 de ce mois). Une commission de la bourgeoisie insurgée s'est rendue chez le bourguemaitre Straalman, pour exiger sur-le-champ la mise en liberté de tous les patriotes détenus, & l'armement de la bourgeoisie sur le pied qu'elle étoit avant l'invasion prussienne de 1787.

La conduite des Français à Utrecht est exemplaire. Le bruit court ici que les Français ont envoyé une forte colonne dans le pays de Bentheim (2), qui auroit cerné complètement l'armée anglaise, & l'auroit forcée de se rendre toute entière prisonnière de guerre à discrétion.

Extrait d'une autre lettre d'Amsterdam, du 18, à 9 heures du soir.

« Hier, la nouvelle arriva ici que l'avant-garde des Français s'étant approchée du fauxbourg, qui se trouve dehors la porte dite de *Tolstege*, avoit été complimentée par une députation de la régence, composée de trois membres & d'un secrétaire; qu'elle étoit ensuite entrée dans la ville. Peu après on reçut l'avis que le général Daendels s'y étoit joint avec une deuxième colonne.

« Dans notre ville, une foule immense étoit rassemblée devant & dans l'hôtel *les armes d'Emden*; la nouvelle de la délivrance d'Utrecht y fut reçue aux applaudissemens universels. Et tout le monde témoigna le désir ardent de briser ses fers, malgré les efforts de la régence & la garnison très-nombreuse.

« En conséquence, ce matin 18, avant dix heures, le peuple se mit en mouvement; le rendez-vous étoit devant & dans l'hôtel *les armes d'Emden*; on y distribua ouvertement la cocarde nationale; les esprits étoient très-échauffés; ceux qui cherchèrent à modérer cette ardeur, ne furent pas écoutés.

« A deux heures après-midi, une députation de six ou sept citoyens, ayant l'avocat Schimmelpenninck à sa tête, se rendit chez le président-bourguemaitre Straalman, exposant verbalement que l'insurrection à l'endroit ci-dessus & par toute la ville, étoit si considérable, qu'on devoit redouter les conséquences les plus fâcheuses, à moins qu'on ne rendit les armes à la bonne bourgeoisie de la ville.

« Ce magistrat stathoudérien montra, en tremblant, les dispositions les plus souples; mais desiroit auparavant se concerter avec ses collègues, & il pria la députation de revenir à huit heures du soir. On pria la bourgeoisie de rester réunie, & d'éviter toute violence & toute voie de fait. Un cri général de guerre fut la réponse.

« L'après-midi, à quatre heures, la députation revint, disant que Straalman n'avoit pu parler qu'à un seul de ses collègues, à cause qu'un officier français étoit entré dans la ville, qui avoit déclaré au college des bourguemaitres qu'ils restoient responsables pour la conservation du bon ordre. Il pria la députation de revenir une troisième fois à neuf heures du soir.

« Peu après, on commença à crier par toute la ville: *vive la république!* A sept heures, il y a convocation de l'Arquebase chez Straalman, où l'orateur de la députation Schimmelpenninck est invité.

(1) Cette forteresse est à quatre grandes lieues d'Amsterdam.

(2) Comté de ce nom dans la Westphalie, à douze lieues de Munster.

» On attend le résultat, bien décidé à ne pas fléchir ; on porte par-tout la cocarde : toutes les sociétés populaires sont réinstallées & rassemblées en très-grand nombre.

» Pendant que ceci se passe dans l'intérieur, le citoyen Crayenhoff est entré dans cette ville ; il a la qualité d'adjutant-général du général Daendels, & il s'est rendu chez le gouverneur de la ville, comte Goloffin.

» P. S. Dans le moment nous apprenons que les avant-postes des Français sont à Maarsen ; que les patrouilles vont jusqu'à Breukelen. Daendels est à Maarsen, & il mande pouvoir être ici demain, lundi. Le général Pichegru & son état-major sont logés à la maison germanique à Utrecht.

» La forteresse, le Nieuwe-Sluis, a été évacuée cet après-midi ; la garnison stathoudérienne s'étant fondue jusqu'à 40 ou 50 hommes.

Copie d'une quatrième lettre d'Amsterdam, le 19 janvier.

« Après le départ de ma lettre d'hier au soir, la foule s'est considérablement accrue dans tous les clubs, & notamment dans celui où se trouvent nos principaux négocians, connu sous le nom de *Doctrina*, & qui étoit également supprimé par un édit du mois d'octobre dernier. On y a fait rapport à la bourgeoisie de ce qui s'est passé avec le citoyen Crayenhoff ; sa proposition a été que la régence se démettrait elle-même de ses charges, faute de quoi le peuple les déclareroit déchu.

» Il étoit ajourné jusqu'à 9 heures du soir pour savoir la réponse du magistrat stathoudérien. Le peuple applaudit beaucoup à ce rapport ; il s'est tenu assemblé toute la nuit. Ce matin, de très-bonne heure, il s'est rendu sur le Dam ; les applaudissemens & les cris de *vive la république* étoient universels.

« A huit heures du matin, toutes les cloches ont commencé à carillonner & ont fait entendre des airs patriotiques. Deux drapeaux tricolores ont été arborés à la maison commune. Les troupes stathoudériennes composant la garnison, ont reçu ordre dès hier soir de sortir de la ville.

» Le général Goloffin a été forcé de donner sa démission. Le citoyen Crayenhoff est commandant de la ville. A onze heures du matin l'arbre de la liberté, surmonté d'un chapeau, a été planté sur le Dam.

» La magistrature actuelle & la chambre des bourgeois-maitres, ont été déclarées déchues de leurs fonctions par la bourgeoisie ; & l'on a nommé une régence provisoire de cette ville, composée de vingt membres, savoir :

« Les citoyens van Aken, A. P. van Leyden, magistrats démis en 1787 ; G. H. de Wilde ; J. Luden Hendrikz, C. d'Amour, J. van Eys, Teyssset de jeune, L. Ten Kate, R. J. Schimmelpemink, J. Pieterse, G. Titsing, J. van Lank, J. van Maurik, S. Bosch, Goldberg, N. van Staphorst, Irhoven van Dam (1), G. van der Roo, H. van Vuust, & H. van Gastrop.

» Ils ont pris séance à la maison commune, dans la chambre du conseil-général ; les citoyens Brender à Brandis & Taademan ont été nommés secrétaires de la ville ; cette commission est chargée d'organiser la nouvelle régence municipale, ainsi que le conseil de guerre de la bourgeoisie de la ville.

» Le libraire Verlem, & un autre patriote, détenus dans une maison de force, en ont été arrachés par le peuple.

(1) Député des patriotes bataves, actuellement à Paris.

Les citoyens Fischer, ancien conseiller-patronnaire de la ville, ainsi que ses cinq collègues, détenus dans une autre maison de force, ont été également mis en liberté par leurs concitoyens, & conduits dans des voitures, & en grande solennité à Phétol-de-ville.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen ROVERE.

Séance du 14 pluviôse.

Clauzel donne lecture d'une lettre du représentant du peuple à Valenciennes. Il assure que l'esprit public est excellent sur cette frontière : le royalisme & la superstition peuvent bien encore occiper quelques têtes ; mais c'est une cure à opérer par des instructions fraternelles. L'immense majorité du peuple veut la république basée sur la justice. — On applaudit. On déteste le système de sang & de terreur. Que la convention continue, dit le représentant, d'être ce qu'elle est depuis le 9 thermidor ; qu'elle frappe de la masse du peuple les hommes qui font la honte de la révolution & de l'espèce humaine, la confiance renaitra & nous jouirons de la paix & du bonheur qui doivent en être la suite.

J'ai eu, dit le représentant du peuple, une conversation avec le ministre plénipotentiaire de la Haye : il m'a dit, je vais à Paris avec des pouvoirs illimités pour traiter avec la nation française ; je remplis cette mission avec plaisir, parce que vous avez un gouvernement depuis la chute de Robespierre ; mais s'il vivoit encore, je vous avoue que je ne l'aurois pas acceptée. Que les terroristes répondent ! est-ce leur système de sang, ou la justice de la convention, qui a fait trembler les puissances coalisées ? — Cette lettre sera insérée au bulletin.

Une députation extraordinaire de la commune de Lyon est admise à la barre : Nous ne vous remercions pas, dit l'orateur, les malheurs de notre commune : nous ne vous rappellerons pas la férocité qui a fait mourir nos concitoyens en détail ; qui les a fait mitrailler & jeter ensuite leurs corps palpitans dans le Rhône. Nous n'avons plus de richesses à vous offrir, mais nous vous offrons nos corps pour servir de rempart à la convention, & notre industrie pour ranimer le commerce.

Les pétitionnaires demaudent le rapport des décrets qui pesent sur Lyon.

Reverchon demande que le rapporteur, dont le travail est prêt, soit entendu sur cette affaire.

Après avoir retracé les malheurs de Lyon, les motifs qui doivent engager la convention à les faire cesser, il propose au nom des comités de législation & de sûreté générale, que les loix rendues les 12 & 13 juillet & 18 août, relativement à l'arrestation des marchandises expédiées pour Lyon & les autres loix & dispositions de loi relatives à la rébellion de cette commune soient rapportées, & que les arrêtés des comités de salut public, de sûreté générale & des représentans du peuple envoyés dans les départemens voisins de Lyon, contenant des dispositions contre les habitans de cette commune soient annulés. — Décreté.

La convention nationale, après avoir entendu son comité des finances, section des domaines, décrète qu'aucune émission de fonds en argent ou assignats, aucune concession en domaines ou bâtimens nationaux, ne pourront être décrétées qu'en vertu d'une loi préexistante, ou sans en avoir préalablement délibéré avec le comité des finances.